



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

**VU** l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

**VU** l'article R.610-5 du code pénal,

**VU** la demande présentée par Madame BRUYERE Carla, Présidente de l'ADELS - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser une soirée barbecue sur le parking de la salle des fêtes rue du Coq, le samedi 9 mai 2026 à 18 h 00 à minuit.

**CONSIDERANT** que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de cette soirée.

### ARRETE

- Article 1 :** La soirée décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2 :** L'autorisation d'occuper le parking de la salle des fêtes rue du Coq est donnée ainsi que l'installation de barbecue (plan joint).
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le deux avril deux mille vingt-six.

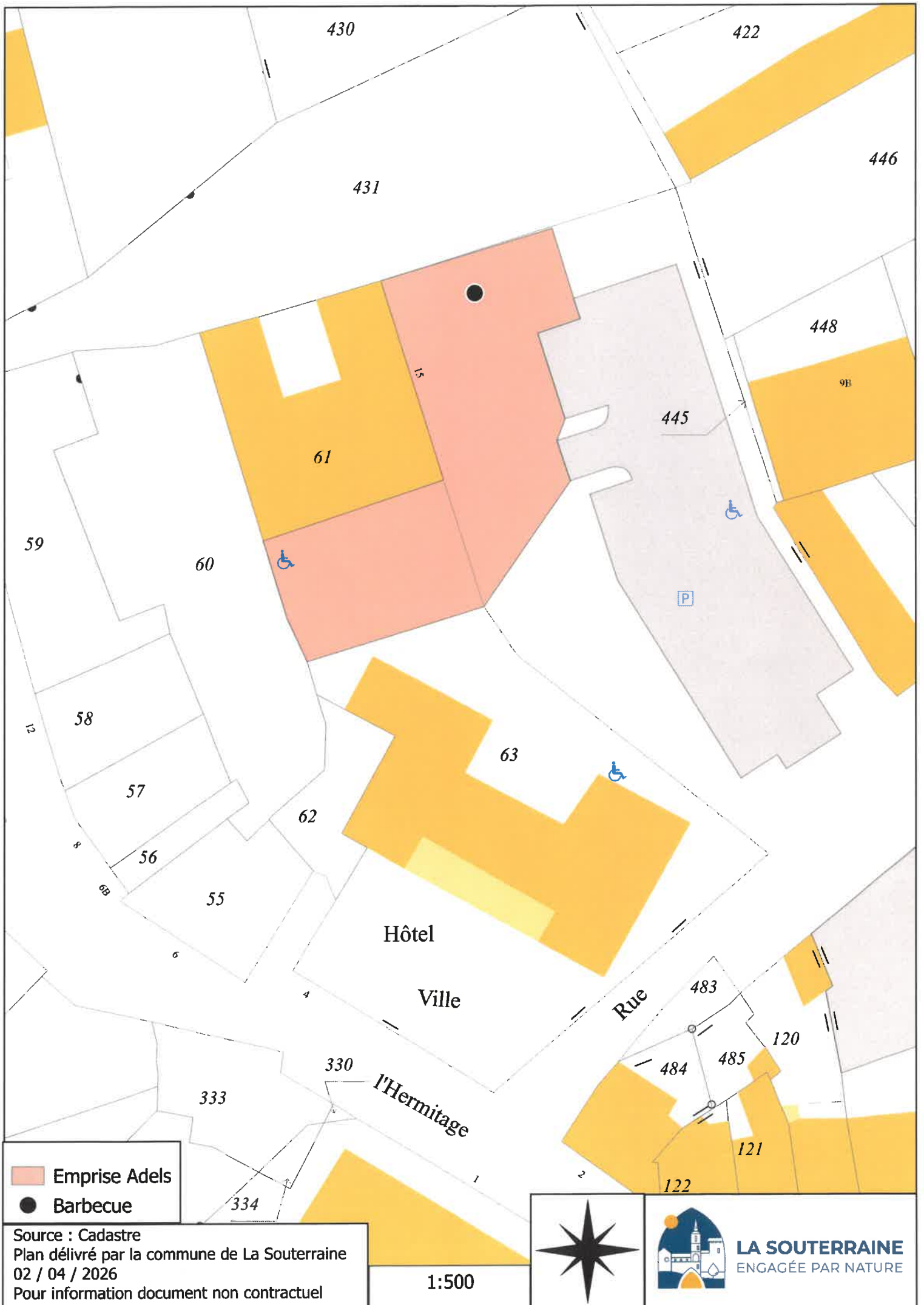
**Destinataires :**

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Madame BRUYERE Carla, Présidente de l'ADELS.

Le Maire,



Etienne LEJEUNE



Emprise Adels  
 Barbecue

Source : Cadastre  
 Plan délivré par la commune de La Souveraine  
 02 / 04 / 2026  
 Pour information document non contractuel

1:500



**LA SOUTERRAINE**  
 ENGAGÉE PAR NATURE